

2015

RAPPORT ANNUEL ANNUAL REPORT



Réunir les deux rives de la Méditerranée au cœur de Paris

BANQUE **BIA**



2015

SOMMAIRE

05 - Le mot du président

PRÉSENTATION

08 - Note de conjoncture

09 - La BIA en quelques chiffres

11 - Organes de contrôle et de direction

RAPPORT FINANCIER

14 - Bilan

16 - Compte de résultat

17 - Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2015

18 - Informations complémentaires aux comptes annuels
au 31 décembre 2015

31 - Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire
en date du 22 mai 2016

RAPPORT DE GESTION

38 - Rapport de gestion présenté par le conseil d'administration

46 - Annexe au rapport de gestion

47 - Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
de l'article L225-235 du code de commerce sur le rapport
du Président du Conseil d'Administration

48 - Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

49 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées

LE MOT DU PRÉSIDENT



Les discussions entre actionnaires n'ont pas abouti à l'accord de recapitalisation et d'optimisation de la gouvernance de la Banque et donc, la voilure opérationnelle a été de nouveau contenue en 2015 dans des limites étroites visant un strict respect de la réglementation des grands risques.

Comme en 2014, il en est résulté un remarquable manque à gagner, nonobstant la situation sur le marché historique libyen.

Pour autant et bien que s'affiche in fine un résultat négatif, cela ne diminue en rien le mérite et la persévérance qui ont caractérisé le travail fourni par les équipes de la Banque ainsi que l'implication de la Direction générale.

D'une façon renouvelée la Banque BIA a fait la démonstration de sa capacité de résilience au service de ses valeurs et de sa clientèle.

Avec le double défi de la diversification en cours de l'économie algérienne et de la reconstruction à venir de l'économie libyenne, la Banque BIA dispose d'un fort potentiel de croissance de ses métiers et plus largement de sa contribution au financement du commerce entre les deux rives de la Méditerranée.

Mohamed Loukal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed Loukal', positioned below the printed name.

PRÉSENTATION 2015



NOTE DE CONJONCTURE

L'année 2016 a débuté avec une amplification des incertitudes et des contraintes :

- Entrée des places financières dans un cycle baissier dans la suite d'une dégradation des fondamentaux de l'économie mondiale : ralentissement de l'économie chinoise, croissance atone des Etats-Unis et de l'Europe malgré l'interventionnisme monétaire (politique de Quantitative Easing et politique de taux d'intérêt négatif), dégradation des économies émergentes consécutive à l'effondrement des prix du pétrole et des matières premières.
- Montée des risques géopolitiques tant dans les pays émergents que dans les pays avancés. Dans un contexte de croissance mondiale molle, (prévue autour de 2,7%) les tensions politiques vont gagner du terrain en 2016 : impact des élections présidentielles aux Etats-Unis sur le reste du monde ; menace du Brexit vis-à-vis de l'Union européenne ; risque terroriste au Moyen-Orient et plus généralement dans la région MENA.
- Endettement excessif des entreprises des pays émergents sous l'effet de politiques monétaires expansionnistes mises en œuvre après la crise de 2008 (notamment en Chine, au Brésil, en Russie et en Turquie).

La faiblesse du prix du baril devrait rester une donnée centrale en 2016, compte tenu d'une offre pétrolière toujours excédentaire renforcée de surcroît par le retour de l'Iran sur le marché. Une autre donnée centrale est le ralentissement structurel du commerce mondial.

Depuis deux ans, la demande adressée par la Chine au reste du monde est en net ralentissement pour deux raisons.

En premier lieu la Chine a amorcé une transition vers un modèle de croissance moins intensif en investissement et plus soutenable, reposant davantage sur les services et la demande intérieure. Cette transition entraîne un net ralentissement des importations chinoises de matières premières.

D'autre part, le processus de segmentation des chaînes de valeurs industrielles qui a accompagné depuis vingt ans l'intégration commerciale de la Chine dans l'économie mondiale semble s'inverser : la Chine s'intègre désormais verticalement, en produisant ce qu'elle importait auparavant, grâce à sa montée en gamme progressive. Ces deux facteurs ont entraîné un net ralentissement du commerce mondial qui paraît désormais structurel.

Cette transition impacte en premier lieu les pays émergents exportateurs de matières premières qui ont vu les prix de leurs exportations lourdement chuter. Elle affecte également les pays dont la croissance était tirée par le commerce intrabranche avec la Chine.

S'agissant de la région MENA, alors que le prix du pétrole devrait rester bas et sans doute ne pas excéder 50 USD le baril à moyen terme, c'est le modèle d'économie rentière qui n'est plus soutenable.

De fait, la plupart des pays de la région sont conduits à lancer une stratégie de diversification de leur économie.

Les choix ainsi que le rythme de cette transition sont les enjeux des années à venir.

LA BIA EN QUELQUES CHIFFRES

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

METIERS

CREDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

PRÉSENTATION 2015

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRESORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

MARCHES

TPOLOGIE DE NOTRE CLIENTELE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

• Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

• Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.

ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

Conseil d'administration

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Abdulahakim Khamag	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Saïd Kessasra	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Brahim Semid, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgassen, Administrateur</i>

Comité de direction

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Abdulahakim Khamag	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Direction générale

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés
Sofideec Baker Tilly

Comité d'audit

Mustapha Ben Khalifa	<i>Président</i>
----------------------	------------------

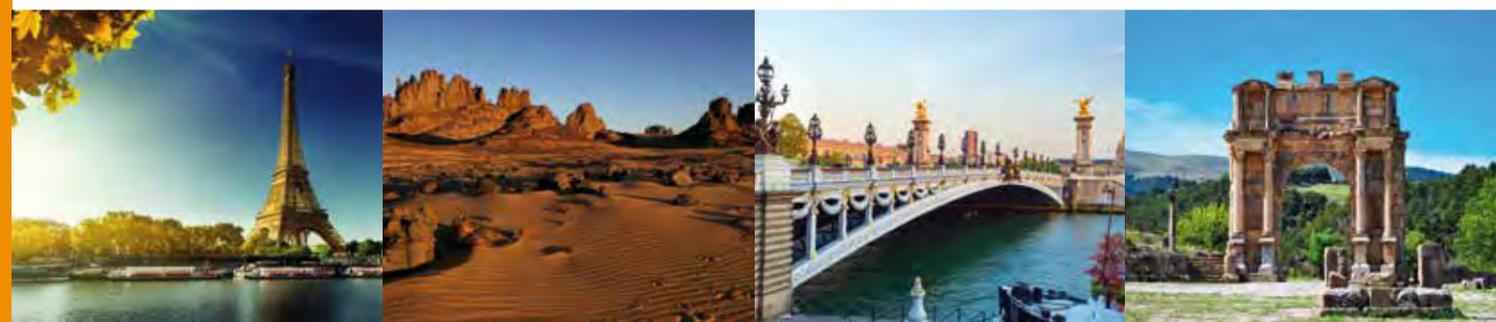
Comité des comptes

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
----------------	------------------

Inspection générale

Sabine Hajjar

RAPPORT FINANCIER 2015



Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2015	31.12.2014
Caisse banques centrales, CCP	2 817	2 967
Effets publics et valeurs assimilés		
Créances sur les établissements de crédit	135 327	169 891
Opérations avec la clientèle	110 667	113 170
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 846	142 930
Actions et autres titres à revenu variable	90 512	23 744
Participations et autres titres détenus à long terme	5 841	5 238
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	152	160
Immobilisations corporelles	1 155	1 388
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	20 192	21 310
Comptes de régularisation	1 361	1 066
TOTAL DE L'ACTIF	435 870	481 864

PASSIF	31.12.2015	31.12.2014
Caisse banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	93 198	126 029
Opérations avec la clientèle	175 326	188 075
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 243	1 091
Comptes de régularisations	3 448	1 720
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	26 014	25 737
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres hors FRBG		
Capital souscrit	158 100	158 100
Primes d'émissions		
Réserves	1 816	1 816
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'invest.		
Report à nouveau (+/-)	-20 705	-17 912
Résultat de l'exercice (+/-)	-2 570	-2 793
Résultat en instance d'affectation		
TOTAL DU PASSIF	435 870	481 864

Hors-Bilan (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement	8 214	9 618
Engagements de garantie	195 482	195 148
Engagements sur titres		

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Engagements de garantie	67 672	63 095
Engagements sur titres		

Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
+ Intérêts et produits assimilés	6 375	6 626
- Intérêts et charges assimilées	-518	-689
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	860	1 254
+ Commissions (produits)	1 697	1 666
- Commissions (charges)	-247	-235
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	375	389
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	-10	1 852
+ Autres produits d'exploitation bancaire	131	65
- Autres charges d'exploitation bancaire	-13	-14
PRODUITS NET BANCAIRE	8 649	10 914
- Charges générales d'exploitation	-12 625	-12 479
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-357	-417
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-4 332	-1 983
Coût du risque	1 657	-774
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 675	-2 757
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-2 675	-2 757
+/- Résultat exceptionnel	105	-1
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	0	-36
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET	-2 570	-2 793

Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2015

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables « ANC2014-07 ». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ETATS FINANCIERS EN DEVICES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat.

3. OPERATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2004-06 applicable au 1^{er} janvier 2005 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les "obligations et autres titres à revenus fixes" sont constitués essentiellement de titres obligataires, d'OPCVM et de BMTN. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les "actions et autres titres à revenu variable" sont composés essentiellement de BMTN et de titres cotés estimés à la valeur de marché.

La rubrique "Participations et activité de portefeuille" comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au prix de revient.

6. CREANCES DOUTEUSES

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07. La présentation à l'actif des OPCVM a été modifiée. Ces titres figurent désormais sous la rubrique "Actions et autres titres à revenus variable".

A fin 2014, compte tenu de cette présentation le poste rubrique "Obligations et autres titres à revenu fixe" se serait élevé à 44 536 574 euros au lieu de 142 929 757 euros, et le poste "Actions et autres titres à revenus variables" à 122 137 652 euros au lieu de 23 744 471 euros.

Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2015

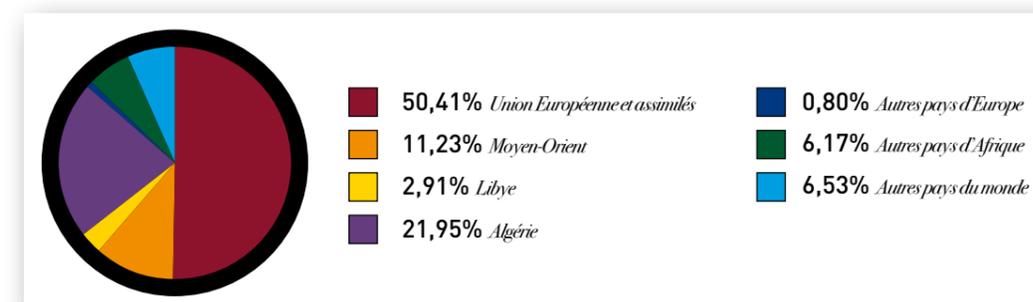
1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan s'élève à 435 869 KEUR contre 481 864 KEUR à fin 2014.

2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES

La répartition géographique des créances n'a pratiquement pas évolué entre 2015 et 2014. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours 50% du total et les créances sur l'Algérie près d'un quart du total.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.2015



3. OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 61 159 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 55 169 KEUR.

Au 31 décembre, il n'y a aucune créance interbancaire recensée à l'actif du bilan.

Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2015	2014
Caisse	312	317
Dépôts à vu auprès des Instituts d'émission	2 504	2 650
Comptes ordinaires	49 403	32 166
Comptes et prêts à terme	85 336	136 687
Créances rattachées Prêts banques	98	266
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	490	772
TOTAL	138 144	172 858

Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	13 778	67 771		3 787		85 336

4. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 45 065 KEUR. Les provisions afférentes à ces actifs ressortent à 10 293 KEUR.

Les comptes débiteurs de la clientèle incluent les créances douteuses nettes et impayés pour 48 837 KEUR, ces créances sont provisionnées à hauteur de 69 %.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Crédits à la clientèle	91 387	82 136
Comptes ordinaires	4 175	1 561
Créances douteuses nettes et impayés	15 036	29 403
Créances rattachées	68	68
TOTAL	110 666	113 170

Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		5 142	57 036	10 428	18 780	91 387

RAPPORT FINANCIER 2015

5. TITRES

RECAPITULATIF AU 31.12.2015 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2015)	% prov	Valeur au 31.12.15	Plus value latente
	Créances au 31.12.15 en K€	Créances au 31.12.14 en K€	Variation 15/14 en K€	Stock 31.12.15 en K€	Stock 31.12.14 en K€	Variation 15/14 en K€					
Titres de placement	164 735	177 671	-12 937	(12 060)	(10 853)	-1 207	5 683	158 358	7,32%	158 358	369
Titres de participation	6 427	5 763	664	(586)	(525)	-61		5 841	9,12%	-	
TOTAL GENERAL	171 161	183 435	-12 273	(12 646)	(11 378)	-1 268	5 683	164 198	7,39%	158 358	369

L'intégralité du portefeuille titres est classée en titres de placement et titres de participations, celui-ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires sur des états de la zone euro pour une valeur nette comptable à fin 2015 de 53,2 millions d'euros et sur des établissements financiers pour 11,9 millions d'euros.
- De parts d'OPCVM à prédominance monétaire (2/3 du total) pour 71,5 millions d'euros.
- De titres de type actions, acquis dans un prospectif long terme avec un objectif de placement, généralement cotés sur les principaux indices internationaux ; la valeur nette comptable de ces titres ressort à la clôture à 18,9 millions d'euros.
- De titres de "type Brady", de créances restructurés et de valeurs étrangères non performantes pour 2,7 millions d'euros.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

Sont comptabilisés en titres de placement douteux, les titres dont le remboursement apparaît compromis.

RECAPITULATIF AU 31.12.2015 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.15 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.15	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	63 239	-1 991	5 683	66 931	5,84%	66 975	44
Titres placement Revenu Variable	100 590	-10 069		90 521	10,01%	91 234	325
Encours douteux	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	163 829	-12 060	5 683	157 748	-3,89%	158 209	369

Titres de participations au 31.12.2015

INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de USD 20 055 789 (notre participation initiale ressort à USD 2 096 496 soit 10,46%) est, par le biais d'une participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169 713 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

La BIA n'a perçu aucun dividende en 2015 et a maintenu à titre de précaution, une provision de 10% constituée sur ce dossier.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de USD 30 000 000, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2015, la banque BIA a perçu un dividende de 29 336 USD, soit un rendement de 6,3%.

Situation titres participations au 31.12.2015

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
Inversiones Los Cabos *	10,46%	1 926	(179)	1 747	1 745	-2
AICHT	3,94%	4 073	(407)	3 665	3 335	-331
AFS	1,63%	426		426	806	380
TOTAL GENERAL		6 425	(586)	5 839	5 886	47

6. TYPOLOGIE DES CREANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2015 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.15 en K€	Créances au 31.12.14 en K€	Variation 14/15 en K€	Stock 31.12.15 en K€	Stock 31.12.14 en K€	Variation 15/14 en K€		
Etablissements de crédits	55 643	57 947	-2 305	-55 169	-57 197	2 029	474	99,1%
Clientèle	50 407	59 494	-9 087	-33 802	-30 427	-3 375	16 606	67,1%
Titres de placement		2 669	-2 669		-516	516		
TOTAL GENERAL	106 050	120 110	-14 060	-88 970	-88 141	-830	17 080	83,9%

RAPPORT FINANCIER 2015

En application des dispositions de l'article 28 du règlement CRC 2002-03, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GEOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015	Encours Nets en milliers d'euros 2014	31.12.2014
Europe	1 469	49%	1 112	17%
Moyen-Orient	1 213	41%	1 406	22%
Pays Africains	313	10%	1 821	28%
Algérie				0%
Lybie			0	0%
Reste du monde			2 152	33%
TOTAL	2 994	100%	6 491	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015	Encours Nets en milliers d'euros 2014	31.12.2014
Europe	11 489	93,46%	23 063	90,54%
Algérie				
Moyen-Orient	2 594	18%	2 410	9%
Pays Africains	1	0%		
TOTAL	14 084	112%	25 473	100%

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015	Encours Nets en milliers d'euros 2014	31.12.2014
Banques	474	16%	750	33%
Entreprises	2 492	83%	3 544	51%
Etats			2 152	15%
Particuliers	28	1%	44	0%
TOTAL	2 994	100%	6 491	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015	Encours Nets en milliers d'euros 2014	31.12.2014
Entreprises	14 084	100,00%	25 473	100%
Particuliers				
Banques				
TOTAL	14 084	100%	25 473	100%

7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Au 31 décembre 2015, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci-après :

ACTIFS (en milliers d'euros)	2015	2014
Autres actifs	20 192	21 310
Débiteurs divers	152	126
Etat (IS et TVA)	20 014	21 184
Dépôts et cautionnements constitués	27	0
Comptes de régularisation	1 361	1 066
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	0
Charges payées d'avance	128	72
Produits à recevoir	752	697
Report/déport à recevoir	19	18
Ecritures à régulariser	461	278

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi-exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre de contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces montants ont été intégralement provisionnés.

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 175 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 6 163 KEUR et ressortent stables d'un exercice sur l'autre.

VALEURS IMMOBILISEES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2014	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2015
Immobilisations incorporelles	2 115	56	4	2 175
Immobilisations corporelles	6 182	52	71	6 163
TOTAL	8 297	108	75	8 338

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2014	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2015
Amortissements immobilisations incorporelles	1 955	71	4	2 022
Amortissements immobilisations corporelles	4 794	285	71	5 008
TOTAL	6 749	356	75	7 030

RAPPORT FINANCIER 2015

9. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A fin 2015, en raison de la baisse continue des dépôts de nos actionnaires et du niveau des taux d'intérêts, le niveau des ressources interbancaires ne ressort plus qu'à 93 198 KEUR contre 126 029 KEUR à fin 2014, soit un nouveau repli de 26 %.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 87 704 KEUR et représentent près de 95% du total.

PASSIF (en milliers d'euros)	2015	2014
Comptes ordinaires	37 187	25 438
Comptes et emprunts à terme	56 004	100 581
Dettes rattachées	6	10
TOTAL	93 198	126 029

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		50 832	5 172			56 004

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture à fin 2015 les ressources de la clientèle sont en léger repli d'un exercice sur l'autre et ressortent à 175326 K€

Les dépôts à vue et à terme de la clientèle sur les pays hors OCDE ressortent en repli sur ceux de l'an dernier, à 137984 KEUR Contre 149735 KEUR au 31 décembre 2014 et représentent toujours près de 80% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Comptes ordinaires clientèle	73 120	85 514
Dépôts de garantie	2 590	12 665
Comptes créditeurs a terme	99 608	89 867
Dettes rattachées	7	28
Autres sommes dues	1	1
TOTAL	175 326	188 075

11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

A la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2015	2014
Autres actifs	1 243	1 091
Créditeurs divers	157	145
Etat (TVA-PL)	102	75
Charges sociales à payer	984	871
Comptes de régularisation	3 448	1 720
Comptes exigibles après encaissement	65	103
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	163	36
Charges à régler	1 739	1 451
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	1 481	131

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RECAPITULATIF AU 31.12.2015 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2015 en K€	Stock 31.12.2014 en K€	Variation de stock 2015/2014 en K€
Risques pays	3 076	3 058	18
Provision à caractère Fiscal	19 489	19 489	0
Provision à caractère Social	2 621	2 340	281
Autres provisions pour risques et charges	828	851	-23
TOTAL GENERAL	26 014	25 737	277

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Après avoir dérogé à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudenciel, tous les contentieux fiscaux sont désormais intégralement provisionnés.

En application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, il a été constitué une dotation aux provisions de 5 KEUR au titre des engagements de retraite.

Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 2,03%.

RAPPORT FINANCIER 2015

13. DETTES SUBORDONNEES

Néant.

14. FONDS PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10 540 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -16.096 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau : -20 705 KEUR
- Réserve légale : 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, la perte nette ressort à 2 570 KEUR.

L'affectation de cette perte est proposée de la façon suivante :

-2 570 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc porté à 23 275 KEUR.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2015	2014
Engagement de financement en faveur des établissements de crédit		
Ouvertures de crédits documentaires	3 168	5 000
Autres ouvertures de crédits confirmés	5 047	4 618
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
TOTAL	8 214	9 618

Au 31 Décembre 2015, les encours relatifs aux engagements de financement ressortent en baisse de 17% dans un volume très faible. Il n'y avait aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2015	2014
Confirmations ouvertures de crédocs	164 950	172 242
Autres garanties ordre établissements de crédit	5 730	4 204
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	23 899	17 321
Autres garanties ordre de la clientèle	903	1 381
Engagements douteux		0
TOTAL	195 482	195 148

Au 31 Décembre 2015, les engagements de garantie ressortent stables d'un exercice sur l'autre. Les engagements avec les banques actionnaires s'établissent à 106 089 KEUR et représentent 54,2% du total des engagements.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2015	2014
Garanties reçues des établissements de crédit	61 334	57 412
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	6 338	5 683
TOTAL	67 672	63 095

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 4 593 KEUR. Soit 6,8 % du total.

16. AUTRES ENGAGEMENTS

Le montant total des autres opérations de nantissements s'élève à 12 000 KEUR.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
+/- intérêts et produits assimilés	-518	6 375	5 856
<i>dont Banque</i>	-374	508	134
<i>Clientèle</i>	-144	2 163	2 019
<i>Titres</i>		1 020	1 020
<i>Assimilés à commissions</i>		2 684	2 684
+ Revenus des titres à revenu variable	0	860	860
<i>dont Titres</i>		860	860
+/- Commissions	-247	1 697	1 450
<i>dont Banque</i>	-244	0	-244
<i>Clientèle</i>		400	400
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-2	1 297	1 295
+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation	-10	385	375
+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés	-15 682	15 672	-10
+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-13	131	117
TOTAL	-16 469	25 119	8 649

Les résultats à fin d'exercice font ressortir un PNB de nouveau en baisse de 20,75% à 8,7 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros en 2014 et 23,9 millions d'euros en 2013. Les principaux facteurs de cette variation sont :

- Des gains sur titres de placement nettement moins conséquents qu'en 2014 en baisse de 83,5%. A fin 2014, la banque avait enregistré un produit net sur son portefeuille de placement de 1,9 millions d'euros contre un résultat proche de 0 cette année.
- Une stabilité sur l'exercice, à des niveaux très bas des produits nets d'intérêts et des commissions.
- Une baisse de 31,4 % des revenus des titres à revenu variable, qui ressortent à 860 K€ contre 1 254 K€ en 2014.

RAPPORT FINANCIER 2015

RECAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES au 31.12.2015 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-2 191	3 548	1 357
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-13 491	12 124	-1 366
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-15 682	15 672	-10

18. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2015	2014
Salaires et traitements	4 770	4 526
Charges sociales	2 358	2 266
Intéressement et participation des salariés	38	42
Provisions nettes à caractères sociales	245	794
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	687	660
Sous total charges de personnel	8 098	8 288
Autres impôts et taxes	235	206
Locations	31	37
Transports et déplacements	752	755
Autres services extérieurs	3 545	3 335
Charges refacturées	-37	-143
Sous total charges de personnel	4 527	4 190
TOTAL	12 625	12 479

- Globalement, pour faire face à la baisse du PNB, les charges globales d'exploitation restent contenues et stables, elles ressortent en très légère hausse de 1,2 % à 12,6 millions d'euros à fin 2015 contre 12,5 millions à fin 2014.
- Suite à une moindre progression du niveau des provisions à caractère sociale, les charges de personnel affichent une baisse de 2,2 % à 8,1 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2014. Après neutralisation de ces dotations aux provisions, il apparaît que les charges de personnel ressortent en hausse de 4,8% sur 2014.
- Les autres charges d'exploitation ressortent à 4,5 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 8,1%. Cette variation s'explique par une augmentation des honoraires d'avocats (+125 K€), des cotisations concernant le fonds de garantie des dépôts (+55 K€), des assurances (+90 K€) et dans une moindre mesure des frais de mission aux administrateurs (+40 K€).
- Les charges refacturées aux actionnaires en attente de règlement ressortent à 37 K€ en 2015 contre 143 K€ en 2014.
- Pour 2015, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à trois cent cinq mille quarante euros TTC. Ces honoraires sont stables d'un exercice sur l'autre

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La charge annuelle relative à l'amortissement des immobilisations s'élève à 357 KEUR en baisse de 14,5 % sur 2014.

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COUT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0)	3 258	3 258
Créances Douteuses Clientèle	(925)	66	(860)
Titres Douteux	0	469	469
Engagements par signature	(277)	-	(277)
Risques Pays	(513)	773	260
Autres risques et charges	0	595	595
Décote enregistrée sur créances restructurées	2 337		2 337
Pertes sur créances irrécupérables	(4 125)		(4 125)
TOTAL COUT DU RISQUE	(3 504)	5 161	1 657

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées ont fait l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées ont été inscrits en coût du risque.

21. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Sur 2015, suite à l'apurement d'opérations sur des comptes non identifiables, les éléments exceptionnels font ressortir un produit net de 105 KEUR.

22. OPERATIONS DE CHANGE A TERME

A la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

23. RATIOS DE LIQUIDITÉ

A fin Décembre 2015, le nouveau ratio "LCR, Liquidity Coverage Ratio" ressort à 278 % pour un minimum autorisé de 60%. Le NFSR "Net Stable Funding Ratio" ressort à 105%.

24. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 Décembre 2015, les fonds propres réglementaires ressortent à 75 millions d'euros, les engagements nets relatifs aux actionnaires et dirigeants ont été déduits des fonds propres en application des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur et des transpositions nationales relatives à l'application du "CRD IV". La banque respecte les dispositions applicables au grand risque.

Au 31 décembre 2015, 23 contreparties ont été recensées dans le nouveau ratio "GR1" pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 19 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

25. EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SOLVABILITÉ

En application des nouvelles dispositions transposant la directive européenne dite "CRD4", les fonds propres nets de la banque diminués des engagements avec les actionnaires ressortent à 79,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le montant total des expositions au titre des risques de crédits, de marché et du risque opérationnel ressort à 390 millions d'euros.

Le ratio de couverture ressort donc à 20,4 %.

26. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2015, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2015	Nombre	Pourcentage
Technicien	18	32%
Cadre	39	68%
TOTAL	57	100%
Homme	20	35%
Femme	37	65%
TOTAL	57	100%

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2016

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie, au siège social, sur la convocation du conseil d'administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed LOUKAL, président du conseil d'administration. Messieurs Said KESSASRA et Mustafa BEN KHALIF A sont appelés comme scrutateurs. Maître Philippe DELECLUSE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les cinq (5) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

Assistaient en outre à la séance :

- Monsieur Amer Mohamed AMISH, directeur général délégué,
- Monsieur Mohamed YOUNSI, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Eric SADOON représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Pierre FAUCON, représentant la société SOFIDEEC BAKER TILLY, commissaire aux comptes de la société,
- Maîtres Alain HOLLANDE et Philippe DELECLUSE, Cabinet VOY AN & ASSOCIES, Conseils de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la liste des actionnaires.

Monsieur le président rappelle que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son président.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RAPPORT FINANCIER 2015

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Rapport des Commissaires aux comptes
3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
5. Affectation et répartition des résultats
6. Fixation des jetons de présence
7. Quitus aux administrateurs
8. Vote sur les résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire
9. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel - article L. 511-73 du Code monétaire et financier
10. Ratification de la nomination par voie de cooptation de Monsieur Bashir SAMALOUS en qualité d'administrateur.

Le Président donne des précisions sur le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le contrôle interne qui ont été adressés à tous les actionnaires préalablement à l'assemblée générale annuelle.

Puis Monsieur SADOON prend la parole et rappelle la mission des commissaires aux comptes en trois parties consistant en :

1. leur opinion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, après audit <lesdits comptes dans le respect des normes françaises applicables aux commissaires aux comptes. Il confirme à cet égard que les travaux des commissaires aux comptes ont été effectués dans de bonnes conditions et qu'ils peuvent donc certifier que les comptes sont exacts et sincères et donnent une image fidèle des opérations réalisées par la banque en 2015 ;
2. la justification de leurs appréciations, ce qui a été possible au travers des vérifications réalisées ;
3. leur opinion sur le contenu du rapport de gestion. Il indique là encore que les travaux des commissaires aux comptes leur permettent de confirmer que le contenu dudit rapport est conforme aux comptes 2015.

Monsieur FAUCON précise ensuite que la Banque n'a conclu aucune convention particulière dite réglementée au cours de l'année 2015 et que seule la convention d'assistance de 2012 prévoyant une refacturation des prestations au prix coûtant des frais engagés a trouvé à s'appliquer en 2015 entre la BIA et son actionnaire la Banque Extérieur d'Algérie comme cela est indiqué dans le rapport des commissaires destiné aux actionnaires.

De longs échanges se tiennent entre les actionnaires.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil <l'Administration, du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ratifie, en tant que de besoin, l'application sur l'année 2015 de la convention d'assistance entre la BIA et la BEA conformément à l'article L 225-38 du Code du commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (la Banque Extérieur d'Algérie, partie à cette convention, ne prenant pas part au vote).

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2015, soit 318.000 € (318.000 € en 2012 - 2013 et 2014).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2015 se traduisent par une perte de 2.569.804 €.

Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau, lequel s'établira après affectation à la somme de 23.274.850 € (débiteur).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires donne quitus plein et entier aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 2.474.088 €, versées durant l'exercice 2015, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent 18 personnes au sein de la banque.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER 2015

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination, prononcée par voie de cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 décembre 2015 aux fonctions d'administrateur de :
Monsieur Bashir SAMALOUS, demeurant rue Sidi Nafati Hamedia - T AJOURA (LIBYE), en remplacement de Monsieur Abdulhakim Ali Erhemid KHAMAG, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Bashir SAMALOUS, exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente cooptation de Monsieur Bashir SAMALOUS est ratifiée par l'Assemblée générale sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à l'expiration de son délai d'instruction du dossier de nomination de Monsieur Bashir SAMALOUS en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Banque BIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Puis Monsieur Abdalla NAAMA, représentant de la Libyan Foreign Bank prend la parole et indique qu'il entend remercier le Conseil d'Administration pour la convocation et l'organisation de la présente assemblée générale et son partenaire actionnaire, la Banque Extérieur d'Algérie avec laquelle il a d'excellentes relations et beaucoup de respect.

La Libyan Foreign Bank a une parfaite connaissance de ce qui se passe au sein de la Banque BIA et des causes à l'origine de ses résultats négatifs. Il renouvelle à cet égard sa parfaite confiance aux membres du Conseil, à son président Monsieur LOUKAL ainsi qu'aux membres de la Direction Générale.

Néanmoins, la situation que traverse la Libye ces dernières années place en second rang les questions de la Banque BIA. Il rappelle que dans toutes les participations communes avec la BEA, la LFB a toujours contribué à l'alimentation en fonds propres des entités et précise que des discussions sont conduites au sein de la LFB pour trouver des solutions en faveur de la BIA, mais celles-ci ne pourront être mises en œuvre qu'une fois que la situation du pays sera stabilisée. Ce point a été confirmé à l'occasion de la tenue de l'assemblée de l'ARBIFT à Abu-Dhabi par Monsieur BEN YOUSEF au Président du Conseil d'administration de la BEA.

Monsieur Abdalla NAAMA remercie encore le Conseil d'administration de la BIA et des efforts de ses membres et souhaite que la Banque BIA puisse retrouver rapidement une rentabilité permettant la distribution de dividendes.

Monsieur LOUKAL le remercie pour cette déclaration.

Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT

Mohamed Loukal

LES SCRUTATEURS

Said Kessasra

M. Ben Khalifa

LE SECRETAIRE

Philippe Delecluse

RAPPORT DE GESTION 2015



RAPPORT DE GESTION 2015

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Afin de gérer au mieux l'exposition de la Banque BIA à la contrainte des grands risques dans l'attente de la concrétisation du projet de recapitalisation, le schéma de pilotage des exercices précédents a été reconduit :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire;
- développement de l'activité de placement sur titres pour compte propre, dans l'objectif d'une diversification des revenus.

Le potentiel opérationnel et le système de contrôle interne ont été maintenus en parfait état de fonctionnement.

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

En clôture, le total de bilan s'inscrit en nouveau repli à 435 869 KEUR contre 481 864 KEUR à fin 2014, soit une baisse significative d'environ 10 % d'un exercice sur l'autre.

Les opérations interbancaires représentent 31 % du total de bilan à l'actif et 21 % au passif. Au passif celles-ci sont toujours alimentées par les dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens. Ces fonds sont pour l'essentiel replacés auprès sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

A L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, et dans un contexte de taux courts négatifs, on constate les éléments suivants :

- Des placements auprès de l'institut d'émission français qui ressortent à seulement 2,5 millions d'euros contre 3 millions d'euros à fin 2014.
- Un nouveau fléchissement des opérations interbancaires, dont les encours ressortent à 135 millions en baisse de 20 % sur 2014.
- Une stabilité des encours avec la clientèle d'une année sur l'autre (-2,21%).
- Une légère diminution des opérations sur titres d'environ 5 %, principalement sur les encours sur titres à revenu variable.
- Le poste "autres actifs" enregistre des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.

AU PASSIF

A la clôture de l'exercice, on note les éléments suivants :

- Un fléchissement conséquent des dépôts interbancaires essentiellement des banques algériennes et libyennes (-26 %).
- Une baisse des ressources clientèle (-7 %).
- Le niveau des provisions pour risque et charge ressort stable d'un exercice sur l'autre (+1 %).

AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes toujours très faibles, les engagements par signature donnés sont globalement stables d'un exercice sur l'autre :

- Les engagements de financement ressortent en baisse de 14 % sur ceux constatés à fin 2014, sur un niveau d'encours particulièrement faible de 8,2 millions d'euros.
- Les engagements de garantie sont stables à 195 millions d'euros, niveau identique à celui constaté fin 2014.

- Les engagements par signature reçus s'inscrivent également en légère hausse sur l'exercice, à 67 millions d'euros contre 63 millions l'an dernier.

II. COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2015

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'Euros)	31.12.2015	31.12.2014	Evolution 2015/14
Intérêt, revenus et produits assimilés	6 716	7 191	-7%
Commissions	1 450	1 431	1%
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	366	2 241	-84%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	117	51	131%
Produit net bancaire	8 649	10 914	-21%
Charges de personnel	(8 098)	(8 288)	-2%
Autres charges générales d'exploitation	(4 527)	(4 191)	8%
Dotations aux amortissements	(357)	(417)	-15%
Total charges générales d'exploitation	(12 982)	(12 896)	1%
Résultat brut d'exploitation	(4 332)	(1 983)	119%
Coût du risque	1 657	(774)	-314%
Résultat d'exploitation	(2 675)	(2 757)	-3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	
Résultat courant avant impôt	(2 675)	(2 757)	-3%
Résultat exceptionnel	105	(1)	-21%
Impôts sur les bénéfices	0	(36)	
RÉSULTAT NET	(2 570)	(2 793)	-8%

Tous les postes du PNB ressortent en baisse d'un exercice sur l'autre, les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Des produits nets d'intérêts en baisse de 7 % générée par les effets conjugués de la baisse d'activité et un niveau de taux négatifs ou proche de 0.
- Un niveau très bas du total des commissions, stable d'un exercice sur l'autre, à 1,4 millions d'euros.
- Un repli significatif des revenus sur titres de placement. La banque a enregistré un résultat négatif proche de 0 contre 1,9 millions d'euros en 2014.
- Le résultat de change ressort stable à 0,38 millions d'euros contre 0,39 millions d'euros en 2014.

RAPPORT DE GESTION 2015

FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION :

- Pour faire face à cette baisse du PNB, et dans la mesure du possible les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble maîtrisées et contenues, elles ressortent stable (+0,01 %) d'un exercice sur l'autre à 13 millions d'euros.
- Au regard d'une moindre progression du niveau des provisions à caractère sociale, les charges de personnel ressortent en baisse de 2,2 % à 8,1 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2014. Après neutralisation de ces dotations aux provisions, il apparaît que les charges de personnel ressortent en hausse de 4,8 % sur 2014.
- Les autres charges d'exploitation ressortent à 4,5 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 8,1%. Cette variation s'explique par un accroissement des honoraires de conseils (+125 KEUR), des cotisations réglementaires (+55 KEUR), des assurances (+90 K) et dans une plus faible mesure des frais de mission aux administrateurs (+40 KEUR).
- Les charges refacturées aux actionnaires qui restent en attente d'un règlement ressortent à 37 KEUR en 2015 contre 143 KEUR en 2014. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 216 KEUR.
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 0,35 millions d'euros en baisse de 14 % sur 2014.

A fin 2015, le résultat brut d'exploitation ressort en perte significative à -4,3 millions d'euros contre une perte l'an dernier de -1,9 millions d'euros.

Suite aux provisions significatives effectuées les années précédentes et en l'absence de nouveaux foyers de risque conséquents, le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 1,7 millions d'euros contre une dotation nette l'an dernier de 0,8 millions d'euros.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0,0)	3,3	3,3
Créances Douteuses Clientèle	(0,9)	0,1	(0,9)
Titres Douteux	(0,0)	0,5	0,5
Engagements par signature	(0,3)	-	(0,3)
Risques Pays	(0,5)	0,8	0,3
Autres risques et charges	0,0	0,6	0,6
Décote enregistrée sur créances restructurées	2,3		2,3
Pertes sur créances irrécupérables	(4,1)		(4,1)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(3,5)	5,2	1,7

Le résultat courant avant impôt ressort une nouvelle fois en perte à 2,7 millions d'euros contre une perte de 2,8 millions d'euros en 2014

L'application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires a conduit la banque à effectuer une reprise de provisions de 5 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 199. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années. Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

Sur 2015, après de nombreuses recherches, il a été procédé à l'apurement d'opérations sur des comptes non identifiées et non-identifiables. Le résultat exceptionnel de ces opérations font ressortir un produit net exceptionnel de 105 KEUR.

La société affiche à la clôture une perte comptable avant IS de 2,6 millions d'euros.

Au regard de cette perte et des réintégrations fiscales effectuées, la Banque BIA n'est pas soumise ni à l'enregistrement ni au paiement de l'impôt sur les sociétés.

De ces éléments, il ressort que la perte nette après impôts s'établit à -2,6 millions d'euros, quasi identique à celle constatée l'an dernier.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2016 s'inscrit dans le cadre d'une politique d'optimisation des coûts de la structure dans l'attente d'une augmentation de capital qui devrait donner lieu à une stabilité de l'activité commerciale, celui-ci a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration du mois de novembre 2015, il est basé sur :

- Une dépréciation de l'euro par rapport au dollar.
- Des taux d'intérêts interbancaires négatifs en euros, consécutivement à la politique monétaire menée par la BCE et à taux d'intérêts interbancaires en hausse sur le dollar, conformément au resserrement monétaire conduit par la FED.
- Un niveau d'activité crédits documentaires en baisse par rapport à 2015, en ligne avec les limites d'engagements avec nos actionnaires imposées par la réglementation.
- Une gestion des excédents de trésorerie sur des supports liquides, mobilisables à tout moment.
- Une forte volatilité des marchés financiers qui seront attentifs aux évolutions sur le cours du pétrole, la croissance chinoise et les politiques des banques centrales.
- La finalisation de la restructuration du portefeuille actions.
- La poursuite du désengagement de la banque des activités de crédits à long terme en attendant une décision sur l'évolution du capital.

L'objectif affiché d'atteindre un PNB d'environ 7 millions d'euros.

IV. ACTIVITE COMMERCIALE EN 2015

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est restée stable en 2015, malgré la baisse de volumétrie des opérations observée sur les contreparties algériennes et libyennes.

Le volume d'affaires global sur les crédits documentaires s'est élevé à 0,65 milliards d'euros, en repli de 9 % par rapport à 2014.

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a maintenu ses activités, notamment sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité crédits financiers

Suite à la crise de 2008, il a été décidé de renoncer à prendre de nouveaux engagements sur crédits financiers. Les restructurations de crédits financiers intervenues en 2013 ont permis de générer un PNB de 3 millions USD en 2015, sous forme d'amortissement de décote.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et des actions européennes. Le revenu de cette activité s'élève à 5,3 millions d'euros (hors provisions).

RAPPORT DE GESTION 2015

Activité de la trésorerie-change

L'année 2015 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie replacés sur le marché interbancaire, en raison de la survenance de taux négatifs. Ils sont désormais replacés sur des OPCVM monétaires.
- Une baisse des taux interbancaires sur des niveaux négatifs sur l'euro.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.

V. MAITRISE DES RISQUES

En 2015, les processus de conformité réglementaire ont été ajustés pour satisfaire les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

Le risque de liquidité, en plus de l'action quotidienne de la Trésorerie, fait l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un comité ALM trimestriel qui valide la structure ressources-emplois très sécurisée de la Banque BIA à cet égard.

Les risques de change ont été également contenus, la Trésorerie-change ayant pour règle de s'adosser systématiquement dans le cadre des limites fixées par les organes dirigeants.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1-ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 154 313 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2015, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a souhaité conserver la provision de 10 % constituée sur ce dossier.

2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de USD 30 000 000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2015, il a été procédé à l'enregistrement d'un dividende de 29 KUSD.

3-INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de USD 20 055 789 (notre participation initiale ressort à USD 2 096 496 soit 10,46%) est, par le biais d'une participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

VIII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Néant.

IX. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées à réception et réglées dans un délai maximum de 1 mois. Le solde des comptes fournisseurs s'élève à 152 KEUR à fin 2015 contre 125 KEUR à fin 2014.

X. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

XI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET ANTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

XIII. CHANGEMENT DE METHODES

Néant.

XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice 2015 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 25 mars 2016.

Ils font ressortir une perte nette après impôts de - 2 569 804 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

2 569 804 euros sera porté en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc porté à 23 274 850 euros.

RAPPORT DE GESTION 2015

XV. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (en euros)					
Nature des indications	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	25 480 759	30 165 334	18 034 178	18 874 352	18 353 204
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	6 388 171	-9 910 004	-13 836 243	-7 336 779	-7 780 121
Impôts sur les bénéfices	-333 333	-10 115	-1 318 041	-36 334	0
Participation des salariés dûe sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-12 393 180	-9 559 750	4 000 938	-2 793 474	-2 569 804
Montant des bénéfices distribués					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,64	-0,94	-1,19	-0,69	-0,74
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-1,18	-0,91	0,38	-0,27	-0,24
Dividende versé à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés	72	69	66	59	59
Montant de la masse salariale	4 940 220	4 493 298	4 467 357	4 526 140	4 770 329
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 490 320	2 438 822	2 337 119	2 265 807	2 357 871

XVI. JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2015.

XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société. Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

RAPPORT DE GESTION 2015

Annexe au rapport de gestion

MANDATS SOCIAUX

Monsieur Mohamed LOUKAL

Président Directeur Général	<i>Banque Extérieure d'Algérie / Alger</i>
Président Directeur Général	<i>Banque BIA / Paris</i>
Président	<i>Union de Banques Maghrébines / Tunis</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>British Arab Commercial Bank / Londres</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Union de Banques Arabes et Françaises / Neuilly sur Seine</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque du Maghreb Arab pour l'Investissement et le Commerce / Alger</i>

Monsieur Abdulhakim KHAMAG

Directeur du Département des Participations	<i>Libyan Foreign Bank / Tripoli jusqu'au 31/08/2015</i>
Vice Président	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>A. & T. Bank / Istanbul à partir du 01/09/2015</i>

Monsieur Brahim SEMID

Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>
------------------------------------	---------------------------

Monsieur Said KESSASRA

Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>
Président du Conseil d'Administration	<i>Institut Algérien des Hautes Etudes Financières</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Société des Emballages Fer Blanc et Futs</i>

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	<i>First Gulf Bank / Tripoli</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Alinmaa Holding Company for Financial Investments / Tripoli</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur adjoint de la recherche et de la statistique	<i>Banque centrale de Libye / Libye</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>National Commercial Bank / Libye</i>
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	<i>Banque Centrale de Libye / Libye</i>

Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Arab International Company for Hotels and Tourism / Le Caire</i>

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Inversiones Hoteleras Los Cabos / Mexique</i>

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BANQUE BIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

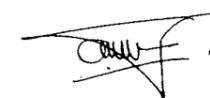
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 3 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



RAPPORT DE GESTION 2015

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE BIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détenant un portefeuille de titres de placement (note 5 des informations complémentaires), nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.
- La note 7 de l'annexe et la note 6 des informations complémentaires font état des dépréciations et des provisions que votre société constitue afin de couvrir les risques inhérents à ses activités, notamment, le risque de crédit, et afin de faire face à des pertes que des événements en cours rendent probables. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi de ces risques, à l'appréciation de ces risques et à la couverture des pertes de valeur.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

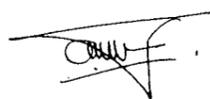
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

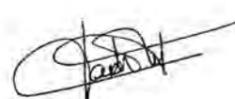
Paris, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Brahim SEMID
- La Libyan Foreign Bank, représentée par Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM administrateurs de votre société

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

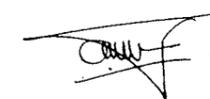
Effet

Le montant des prestations enregistré en produits de l'exercice s'élève à 36 720€, facturé à la Banque Extérieure d'Algérie.

Paris, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



RAPPORT DE GESTION 2015

Certification par les commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

DÉPENSES DE MÉCÉNAT, PARRAINAGE ET DONS AUX PARTIS POLITIQUES LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES (article L. 225-115 5° du code de commerce)

- Association Nationale des Amis des Polios et Invalides Civils
- Handicap International

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, nous certifions que la liste des actions nominatives des sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à des œuvres d'intérêt général ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Générale des Impôts, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

DÉPENSES DE MÉCÉNAT, PARRAINAGE ET DONS AUX PARTIS POLITIQUES LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES (article L. 225-115 5° du code de commerce)

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, nous certifions que le montant global des sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à des œuvres d'intérêt général ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Générale des Impôts et s'élevant à 89€ (quatre vingt neuf euros), selon la liste des organismes bénéficiaires donnée en annexe, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 1 556 512 € (un million cinq cent cinquante six mille cinq cent douze euros) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris, le 3 Mai 2016
Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



